

AVIS SUR LE DOB 2015
RENDU LORS DE L'ASSEMBLEE PLENIERE
DU 10 FEVRIER 2015

Le rapport de présentation en vue du débat sur les orientations budgétaires nous a été remis le 2 février 2015 pour avis à rendre avant l'assemblée délibérante du 27 février prochain.

L'assemblée générale ayant été réunie le 10 de ce mois, nous vous prions de trouver notre avis ci-dessous.

En préambule, nous avons apprécié que M. Drilhole, DGS Adjoint, puisse se libérer et venir compléter par les réponses aux questions et ses explications, la présentation synthétique du document qui nous a été remis.

1 – D'une manière générale nous tenons à exprimer notre satisfaction quand au modèle de gestion qui, année après année, démontre son exemplarité et la pertinence des choix retenus :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- l'absence de dette
- l'autofinancement des investissements
- une fiscalité stable et basse.

Ces choix, maintenus dans la durée, constituent une singularité dans le paysage territorial national, où l'on observe que trop souvent les élus n'ont d'autre solution que d'augmenter les impôts ou de recourir à l'emprunt, pour financer leurs programmes ou les déficits.

2 – Le provisionnement de la DGC, maintenant achevé pour ce qui concerne les années passées, impacte bien sûr la capacité d'autofinancement. Mais nous avons bien noté que celle-ci allait mécaniquement progresser dès le prochain exercice du fait que ce provisionnement ne concernerait plus qu'un exercice à la fois.

Concernant la DGC, le CESC réitère son plein soutien à l'exécutif de la Collectivité afin de mener toute action et prendre toute mesure visant au retrait pur et simple de cette dotation « négative » dont le fondement paraît tout à fait injustifié.

3 – En revanche le CESC souhaiterait que soit prise en compte la problématique, désormais récurrente, qui affecte la rade de Gustavia, avec 3 conséquences :

- une baisse de fréquentation des yachts alors que certains ports tels Antigua et St Martin sont bondés, malgré des tarifs plus élevés.
- Un risque d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens : le port étant facilement inondé dès que des vents contraires s'engouffrent dans la rade
- La gare maritime est régulièrement victime des éléments et tout aussi régulièrement réhabilitée.

La cause de ces phénomènes est connue, et tient à l'action des vents de secteur nord à ouest. Or la fréquence de ces épisodes est en croissance, probablement en raison des dérèglements

du climat à l'échelle mondiale. La mise en place des palplanches au fil du temps pour façonner les quais conduit à amplifier les phénomènes à l'intérieur de la rade, par effet ricochet. Il serait donc utile d'envisager de protéger la rade. S'agissant d'un chantier structurant, de longue haleine, le CESC suggère qu'au moins une pré-étude de faisabilité soit entreprise.

Par ailleurs, concernant le sujet de la Sécurité, le CESC prend acte de la mise en œuvre d'un système de vidéo protection. Pour autant il convient d'insister sur le nécessaire accompagnement en complément, de moyens humains déployés sur le terrain 24h/24, afin d'assurer l'efficacité de cet outil.

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages exprimés : 11

Nombre de votes positifs : 10

Nombre de votes négatifs : 1

Nombre d'abstentions : 0

Cet avis est adoptée à la majorité des suffrages exprimés.